

FORMATION CONTINUE

Particuliers employeurs

Des formations destinées aux assistantes maternelles qualifiées et aux salariés du particulier employeur ou aux personnes qui souhaiteraient les qualifier.

2 types de parcours possibles

- Des parcours blocs qui permettent de valider des compétences et d'acquérir des qualifications pour des demandeurs d'emploi, des personnes qui souhaitent se reconversion ou des étudiants.
- Un parcours non certifiant pour les salariés en poste qui souhaitent compléter, développer ou maintenir leurs acquis

Pré-requis

- Pour le parcours non certifiant :
 - avoir un employeur pour partir en formation
 - disposer d'un agrément valide
 - fournir un bulletin de salaire établi par l'employeur de moins de 3 mois
 - suivre l'intégralité de la formation

Conditions d'admission:

- demander et compléter le dossier d'inscription et le transmettre 45 jours avant la date de la formation
- fournir les documents demandés
- suivre l'intégralité du parcours

Examen:

- Une attestation pour le parcours non certifiant

Quelques chiffres:

- 98 % de réussite en 2024
- une attestation de formation délivrée

Tarifs: Nous consulter, variables selon les formations et leurs durées

Formation accessible aux personnes en situation de handicap: Nous consulter



Professionnaliser ses pratiques, remettre à jour, compléter ses compétences

Durée et délai d'accès à la formation:

- des formations ponctuelles sur des thèmes organisés : SST, Recyclage SST, langage des signes, développement des connaissances sur le cerveau, (voir catalogue de formation IPERIA)
- Formations de 7h à 35 h selon les thèmes pour les parcours non certifiants
 - Sur le temps de travail ou en dehors du temps de travail. Vous disposez de 58h de formations disponibles dès la première année. La rémunération est maintenue pendant les temps d'accueil. Hors temps d'accueil, vous bénéficiez d'une allocation
 - Remboursement de vos frais de déplacement, hébergements éventuels et de repas
 - Pour les parcours certifiants, financement pôle emploi, CPF...

FORMATION A LA MFR

- formation dispensée par des professionnels ou des formateurs qualifiés, recrutés par la MFR disposant d'une solide expérience dans le domaine d'intervention
- Des locaux adaptés à l'accueil de groupes en formation continue : salle de cours, restauration sur place, parking
- Des outils pédagogiques dynamiques

Partenariats

- Travail en collaboration avec tous les relais de la petite enfance de la Sarthe
- Travail en collaboration avec les autres MFR SERVICES du département
- Partenariat avec des formateurs spécialisés